L2

Par **jodie**, le **12/05/2005** à **18:09**

A quoi dois je m'attendre en L2 par rapport à la L1 niveau travail, réflexions,...?
J'ai aussi un peu peur pour mes acquis de L1, je pense qu'ils sont plutôt fragiles notamment en histoire,organisations internationales et droit constitutionnel. Ce n'est pas grave ou bien il faut que je m'y replonge avant la rentrée ?

Merci.

Par **Yann**, le **12/05/2005** à **18:56**

La deuxième année n'a rien à voir avec la première. On peut raisonnablement considérer qu'en première année on ne fait pas vraiment du droit. La deuxième année c'est vraiment du droit. On va te demander plus de travail c'est sûr, mais c'est aussi une vrai réflexion qui va être attendue. Il y aura moins de "recrachage" qu'en première année, du moins en ce qui concerne les matières fondamentales. C'est vraiment en deuxième année que tu verras si tu aimes le droit.

Concernant tes acquis de L1 ne te fais pas trop de soucis, sauf peut être pour le constitutionnel qu'il est toujours bon de connaitre. Mais ça va aussi dépendre de ce que tu souhaites faire.

Par **jodie**, le **12/05/2005** à **20:09**

Je te remercie !) En fait ,au départ j'étais venue en fac de droit pour le droit civil, matière à laquelle j'avais un peu touché durant une année d'IUT gea mais finalement c'est le droit constitutionnel qui m'a passionné ! Cependant mon professeur de droit constitl a souvent été absent et il y a beaucoup de choses du programme que l'on a " zappé" .

Par **Yann**, le **12/05/2005** à **20:47**

Si tu es plutôt publiciste le droit constitutionnel est important, mais le droit administratif que tu étudieras en deuxième année est plus intéressant. En première année ce n'est rien de plus qu'une étude des institutions. C'est très théorique.

Par **sanremo34**, le **13/06/2005** à **17:28**

Tu veux donc dire moins de par coeur et plus de réflexion ou toujours autant mais en plus de la réflexion ?
Franchement le par coeur me faisait peur car cela a toujours été mon point faible. Finalement pour le travail fourni, avec ma difficulté de mémorisation, le résultat n'était pas proportionnel.
Enfin on verra aux prochains résultats car j'ai travaillé avec beaucoup plus de rigueur et je ne me suis pas éparpillée à rechercher des infos inutiles puisque les profs ne veulent que leurs propres cours !
Mais aussi que veux tu dire par réflexion ?

Par **Yann**, le **13/06/2005** à **17:44**

Le par coeur va se retrouver essentiellement au niveau des options. Souvent en une heure le type de sujet possible est plutôt limité, donc 9 fois sur 10 c'est une question de cours, ce qui veut dire recrachage de cours bête et méchant.
En revanche dans les autres matières on va te demander vraiment d'analyser la situation. Parfois même de donner un avis, à condition d'argumenter. Pour un commentaire tu auras moins tendance à avoir des arrêts qui sont une pure application du cours, et parfois la solution n'est pas vraiment logique et là il te faudra critiquer, etc...Ou pour un cas pratique parfois plusieurs solutions sont possibles, après ce sera à toi d'argumenter dans un sens ou dans un autre. On va beaucoup plus te demander [u:1vzdhune] d'argumenter [/u:1vzdhune].
C'est ce que j'entendais par réflexion.

Par **sanremo34**, le **13/06/2005** à **17:52**

ok j'ai saisi et on peut donc dire qu'il y a tout un côté de réflexion personnelle qui n'existe pas en 1ère année. Donc à mon sens, plus intéressant mais plus dur et c'est là qu'on peut faire la distinction entre l'étudiant qui sait son cours mais ne peut pas fonder un avis sur la notion et celui qui a la logique du droit et sait réfléchir à la question (en plus de savoir le cours bien sur!!).
Merci pour tes infos.

Par **fabcubitus1**, le **13/06/2005** à **21:15**

En droit administratif, avec toutes les dates d'arrêts à retenir, on peut quand même considérer qu'il y a du "par coeur". Et même aussi en procédure pénale.

Par **Yann**, le **13/06/2005** à **21:26**

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Oui, dans la mesure où il n'y a pas de code en droit administratif, il est impératif de connaitre par coeur le contenu et la date des arrêts. De toute façon, même en matière fondamentales, ce n'est pas parce que c'est plus orienté sur la réflexion qu'il ne faut pas pour autant maîtriser son cours. Le cours ça reste la base minimum. Ce que j'entends par par coeur c'est recrachage bête et méchant: question de cours

Par **sanremo34**, le **14/06/2005** à **13:38**

Et quelqu'un a t il une méthode efficace pour retenir tous ces arrêts et ne pas confondre les dates ou leur nom ?
Car en droit civil, j'ai eu beau bossé sérieusement et régulièrement + apprendre le cours, je n'ai pas réussi à tout retenir ou en tout cas, j'ai pu avoir tendance le jour de l'examen à ne plus être sur si l'arrêt X par exemple datait de telle ou telle date ou si c'était l'arrêt Y... Bref, je manque peut être encore d'entrainement et ça va venir mais ça m'effraie un peu quand même :?

Image not found or type unknown

Par **anonym**, le **14/06/2005** à **13:49**

apprendre la date des arrêts doit rester exceptionnel.
si les arrêts ont un nom connu, alors c'est pas toujours la peine de retenir la date.
j'ajouterai que l'année suffit, pas la peine de mémoriser le mois et encore moins le jour.

tout cela va encombrer ta mémoire pour rien, puisque ce sera de toute façon du court terme.
en bref: à part les arrêts fondamentaux de la matière concernée, il est beaucoup plus utile de se concentrer sur le cours.
ou encore : si les arrêts cités dans le cours ont un certain intérêt, tu peux toujours retenir les faits et la solution, et l'exposer ainsi le jour de l'exam en disant que "la cour a pu juger que... dans telle circonstance", je pense que ce sera d'autant mieux apprécié par l'examinateur, car révèlera alors une véritable compréhension, et appréhension du cours.

pour ma part, je suis en master et j'ai une très mauvaise mémoire. ça m'a parfois porté préjudice c'est vrai, mais seulement dans les matières ou c'était du pur bachotage (donc pas vraiment enrichissant selon moi...).

Par **sanremo34**, le **14/06/2005** à **13:58**

Et bien merci pour ton témoignage qui me rassure beaucoup car en plus je suis complètement d'accord avec toi. Le rabachage pur et simple me semble sans intérêt et pourtant on ne peut pas y couper donc il s'agit de faire avec.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Yann**, le **14/06/2005** à **14:27**

Je suis parfaitement d'accord, le rabachache c'est nul et ça prouve pas qu'on est un bon juriste.
Mais en revanche pour les arrêts, je ne suis pas de cet avis. Je trouve impératif de les connaitre et d'en savoir le plus possible. Je suis incapable aujourd'hui de les siter, mais pour le jour des exams de stratifs je m'efforce de maîtriser la liste des arrêts de mon cours. C'est nul et deux jours après je les ai oubliés, mais ça me parait indispensable.
je me base sur mon vécu, mais à titre d'exemple, quand j'ai planté ma deuxième année (pas uniquement à cause de ça), je connaissais les arrêts principaux, total 8-9 en droit administratif, l'an passé je connaissais tout nickel 15,5 et 13,5. Je pense que c'est éloquant.
C'est peut-être de la superstition, mais j'ai une épreuve de droit administratif dans trois jours, je consacre au moins une heure par jours rien qu'a apprendre une liste de nom et de dates avec leur portée;

Par **sanremo34**, le **15/06/2005** à **13:35**

Ok reçue 5/5 et d'ailleurs ce que tu dis ressemble un peu au discours de mon prof de droit administratif de cette année. Mais franchement tu me rassures lorsque tu dis que tu apprends tout et que 2 jours plus tard tu as oublié (enfin il suffit de se replonger dans la matière et ça

:roll: :lol:

revient mais bon..) !! Ainsi je ne suis pas seule dans ce cas et ça fait du bien Image not found or type unknown

:wink:

Image not found or type unknown

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés